

Le Devoir

ISSN 0850-5500
édité par
GMT Pile à l'heure !

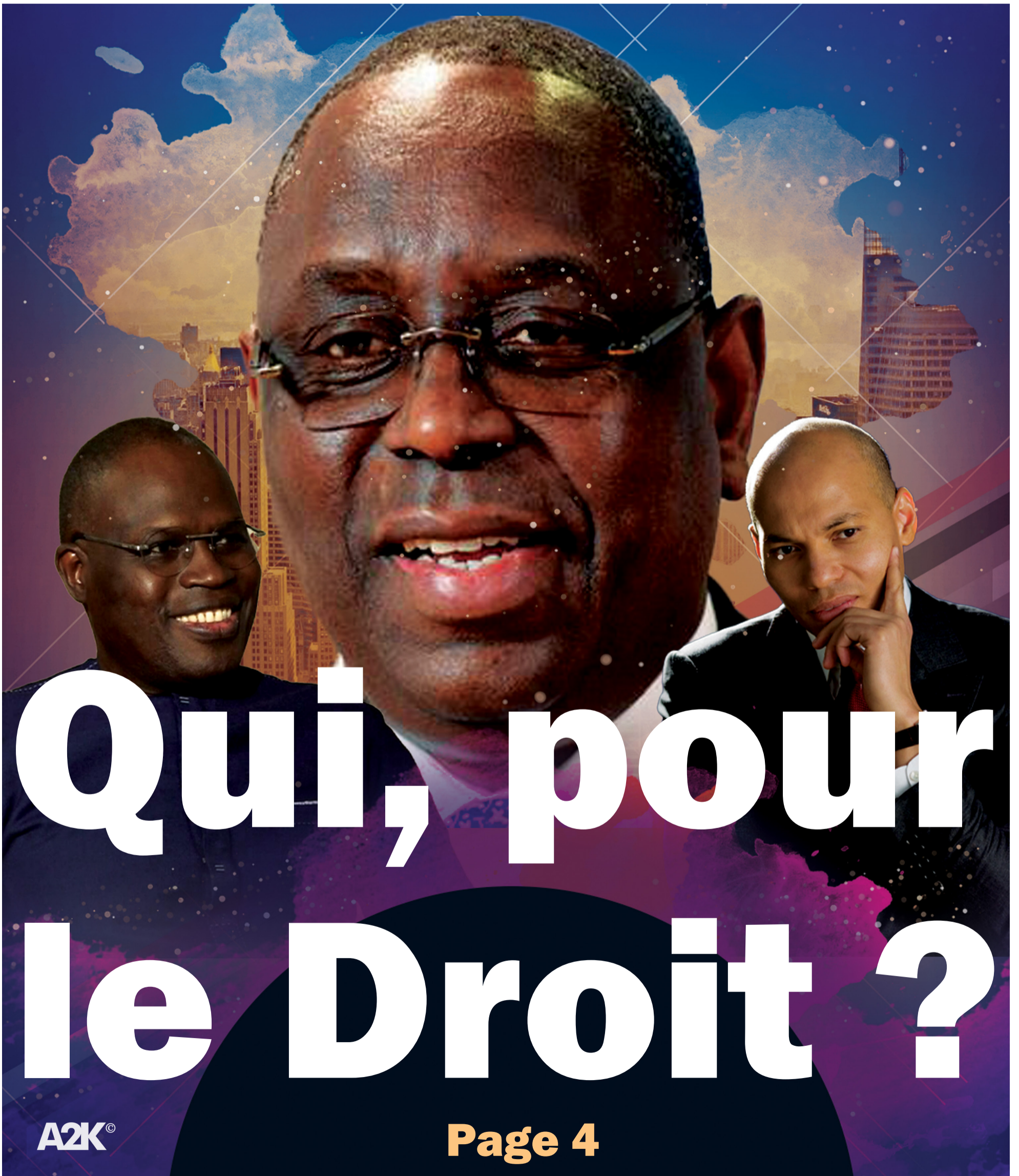
NOUVELLE FORMULE-ÉDITION DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Rescapée
d'Auschwitz

Page 7



PRÉSIDENTIELLE 2024



Qui, pour
le Droit ?

A2K[®]

Page 4

SURCHARGE DES BUS



Les passagers subissent quotidiennement les mêmes inconvénients

Une occasion pour certains de commettre leurs bassesses

Le secteur du transport préoccupe beaucoup les populations. Le nombre ahurissant de passagers dans les bus ne se critique plus à haute voix. Les gens ont fini par accepter l'irrecevabilité. Prendre un bus une véritable séance d'abattoir. Les passagers se sont permis d'être entassés comme du bétail dans les bus. La preuve ne se cherche pas. Se pointer à l'arrêt de bus le matin vers 07 heures et vous en aurez le cœur net.

Il est 07 h passées. Au carrefour de Hamo 6, se trouve un arrêt de bus, non loin de la station. Cette zone devenue une fourche pour rallier le centre-ville, les Almadies et alentours, débordé de monde le matin. Des klaxons de voitures par-ci et par-là font sursauter certains passagers encore à l'arrêt en train d'attendre leur bus.

Des voix se laissent entendre : il s'agit des « cokseurs » (rabatteurs) qui ont pour travail de prévenir les passagers et d'amener des clients aux chauffeurs. La plupart, ils travaillent pour les taxis et les particuliers en partance vers le centre-ville.

Les passagers n'ont qu'une direction en vue : celle de la provenance des bus.

Ces clients essentiellement constitués de travailleurs et d'élèves rencontrent beaucoup de difficultés pour arriver à destination. À l'arrivée du bus, ils se ruent vers les bus. Ils se bousculent, se piétinent, se donnent des coups de poing pour accéder à l'intérieur du bus. Résultat des courses : une surcharge de voyageurs.

Ce phénomène de surcharge récurrente dans les moyens de transport, notamment dans les minibus Tata, représente un danger pour les usagers.

Retrouvé à l'arrêt du bus avec un sac à dos et des barres en aluminium, cet homme de 22 ans tourne vers sa gauche pour se préparer une fois la ligne 37 arrivée. Sa destination est les Maristes, juste à l'entrée par la voie de Cambérène. Ce jeune ouvrier travaille dans une entreprise spécialisée dans la confection de matériels en aluminium. Répondant au nom de Chérif Sall, il rencontre tout un tas de soucis pour arriver à son lieu de travail.

Les surplus de passagers dans les bus l'exaspèrent : « Les surcharges dans les bus ne sont pas normales. Ça nous dépasse en tant que passagers. Quand des sièges y ont été implantés de manière limitée, c'est en ce moment qu'on devrait en déduire que le nombre de passagers est limité au nombre de sièges ».

Doigt accusateur

Chérif pointe un doigt accusateur vers les receveurs désintéressés par les conditions de trajet des passagers : « Mais cela est le cadet des soucis des receveurs. Ils ne s'intéressent qu'à leur versement journalier. Ils ramassent les passagers à chaque arrêt de bus, sans tenir compte du débordement du bus. Les bus sont parfois pleins au point

que certains passagers perdent l'air et tombent en évanouissement. Si vous avez remarqué, ceux qui sont assis dans les bus sont minimes par rapport aux passagers debout ».

Le fait de surcharger n'est qu'un élément principal, ses subordonnées sont aussi nombreuses. D'après Chérif Sall, en plus de ce phénomène de surcharge, l'acte d'indiscipline est notoire dans les bus.

« Un jeune assis fait semblant de ne pas voir un vieux qui tient à peine debout. Les surcharges causent certains conflits dans le bus. Par exemple, les vicieux font exprès de prendre les bus refusant de passer pour commettre leur vice. Les voleurs trouvent avec les bus surchargés en cadre idéal pour se saisir des portables et des pochettes des passagers en catimini. Et la réaction de la victime est d'accuser un passager parfois innocent », dénonce Chérif.

L'avis de Chérif est partagé par Madame Guèye, un professeur de Mathématiques.

La jeune femme souffre en entrant dans les bus pour rejoindre son école. « C'est un peu difficile et ce n'est pas facile. Seulement parfois, les passagers l'acceptent par manque de choix. Certains n'ont pas les moyens de se payer un taxi, d'autres sont contraints par le temps pour arriver à l'heure au lieu de travail. Les passagers n'ont pas le choix vu les types de tracasseries que la surcharge des bus engendre », se justifie la professeure en Maths. Elle articule que les passagers sont conscients d'être la cause de cette surcharge mais le choix n'est pas là parfois : « Même conscients des réalités dans les bus, la population daigne ne pas abandonner les bus. A cela s'ajoute le nombre insuffisant de transports en commun ». Sans

prendre parti, notre interlocutrice avoue que laisser les bus ne serait pas facile pour les usagers car « les avantages que les bus offrent aux passagers font qu'il sera très difficile de les laisser. Les bus offrent des prix accessibles à tous pour des zones éloignées. Donc parfois, la surcharge est un mal nécessaire acceptable par ceux qui le subissent ».

Pour y remédier, Chérif Sall revient et propose des solutions. « L'État doit apporter une pièce à l'édifice. Il faut assez de bus avec des places raisonnables. Parce que les mini-bus n'ont pas beaucoup de sièges. Il y a de l'espace dans les bus ; au lieu de prévoir cela pour des passagers, qu'on leur mette des sièges pour les aider parce que les passagers payent leur argent et en souffrent en retour ; c'est pas normal. A défaut, on éjecte tous les sièges et tous les passagers restent debout tout le long du trajet ». Chérif a profité de l'occasion pour soulever le niveau d'insolence des chauffeurs et des receveurs.

C'est une brochette de problèmes que l'on note dans les bus. Le problème de surcharge n'est qu'un parmi tant d'autres. Les conducteurs parfois laissent le code de la route dans leur chambre. Dans une certaine mesure, la situation de surcharge peut être comprise par le fait que l'accroissement de la population qui implique une demande largement supérieure à l'offre. Cependant, la surcharge qui est certes un danger devient un choix unique pour l'utilisateur. Pour gagner du temps à un coût réduit, les passagers acceptent de prendre les bus avec un nombre excédent tout en banalisant les conditions du trajet.

Khadidiatou GUÈYE Fall

Le Devoir
ISSN 0850-5500
édité par
GMT Pile à l'heure !

Parcelles Assainies,
Unité 10-276, Dakar

77 595 21 61

Directeur de publication

Pathé MBODJE

Rédaction

Pathé MBODJE,

Mass NIANG

Charles SENGHOR,

Habib KA

Fanny ARDANT

Khadidiatou GUEYE

Sadany SOW

Tidiane SÈNE

Infographiste

Alioune Khalil KANE

Metteur en page

Laay Gooto

Web

medhamo@hotmail.com

(Design)

Administration

Tchalys

YORO LIDEL NIANG CINÉASTE

Dossier réalisé par
Chérifa Sadany Ibou-Daba SOW

D'une intelligence « Mobile »

Sélectionné parmi les 14 films en compétition pour le festival DakarCourt 2021, « La Danse des Béquilles » de Yoro Lidel Niang a remporté le prix de la meilleure interprétation féminine, pour cette quatrième édition du festival initié par Moly Kane

Pour entrer en contact avec la société, Yoro Lidel Niang s'engage dans le cinéma en tant qu'auteur-réalisateur. En 21 minutes, il a réussi à relater un fait social à travers « La Danse des béquilles ». Avec des pop-corns, savourons son portrait !

Inébranlable et pourtant très solidaire, Yoro Lidel Niang a prouvé sa détermination au cours de la quatrième édition du festival DakarCourt. Pendant une semaine, il quittait sa ville, Guédiawaye à ses frais, pour assister, jusqu'à tard dans la nuit, aux activités. L'on se demande d'où lui vient cette détermination.

« Mes parents ne m'ont jamais retenu à la maison malgré mon handicap. J'ai fait le scoutisme à bas âge. J'ai reçu dans ce mouvement une formation de leadership, de développement personnel citoyen. Oui ! J'ai été scout-éclairé. Je participais à toutes les activités de ce mouvement dans la brousse avec des enfants « valides ». Je quittais Guédiawaye, dans les cars rapides, pour aller au rassemblement scoutisme tous les samedis à Grand-Yoff ou au centre polyvalent de Dakar (à liberté 6) ».

En situation de handicap à l'âge de 3 ans, Yoro a été couvé par sa famille. Un frère qui le portait sur ses épaules pour l'amener au cinéma, un père qui faisait de lui son comptable, une maman présente... Suffisant pour mouler sa psychologie d'enfant.

« J'ai vécu une enfance normale. J'allais en colonies de vacances et avais la chance de voyager très tôt en Afrique et en Europe. Ces découvertes m'ont boosté d'ailleurs. En grandissant, j'ai compris ce que voulait mon père lorsqu'il me confiait très tôt autant d'argent à bas âge. Il cherchait à me responsabiliser. Il a réussi »

Le monde des enfants

Marié et père de deux enfants dont une fille de 4 ans qu'il appelle sa secrétaire, Yoro vit dans le monde des enfants. Il n'éduque qu'avec la carotte et favorise la communication. « L'enfant a aussi une personnalité qui se forge à bas âge. Je suis un papa poule et je l'assume. Les gens qui me connaissent savent de quoi je parle » avoue-t-il avec fermeté.

Il a initié le festival du cinéma « Abris des enfants » avec l'appui de la direction cinématographique. Directeur de collectivité éducative, « j'ai un diplôme français et sénégalais en ce domaine », Yoro a réussi avec ses partenaires 4 éditions de festival. « De Guédiawaye, je prenais des enfants pour les emmener visiter le palais de la République, l'Assemblée nationale, le Monuments de la Renaissance africaine. C'est une formation de découverte et de développement personnel pour ces enfants qui complexent ».

D'une forte mentalité, Yoro Lidel Niang prône le respect, la discipline, le courage, l'humilité et la solidarité. « Je suis très humain. Comme j'ai l'habitude de le dire, je suis avec des gens qui

marchent sur terre. Je ne tolère pas l'indiscipline, sinon je pardonne quand je comprends la personne. Mais personne ne me marche dessus parce que je ne suis pas faible. Je sais affronter la réalité. Quand on est une personne en situation d'handicap, on rencontre beaucoup d'obstacles : le regard des autres, les obstacles architecturaux, les barrières... mais heureusement que j'ai compris très tôt que le handicap c'est dans la tête ».

Ses béquilles, ses épées !

Abdoulaye Touré, un ami qui a très tôt perçu le dévouement du grand réalisateur, avait l'habitude de comparer ses béquilles à des épées. À bas âge, Yoro Niang aimait déjà les images et avait accès à des appareils numériques grâce à ses parents. En côtoyant un ami étant enfant, Mor Ndiaye, qui faisait du cinéma avec du découpage et des bougies, Yoro ne cessant de fréquenter d'autres artistes, avait tracé son chemin vers le cinéma. Auteur-réalisateur du documentaire intitulé « Vers une société inclusive » produit par Yoni-3Pro avec l'appui de la ville de Dakar en 2012, Yoro Lidel Niang intègre en 2019 le programme de formation Up court métrage où il développe son premier court métrage « La Danse des Béquilles » produit par CINEKAP. Un film très engagé, sélectionné parmi les 14 films en compétition pour le festival DakarCourt 2021, « La Danse des Béquilles » a remporté le prix de la meilleure interprétation féminine, pour cette quatrième édition du festival initié par Moly Kane (Poulin d'Or de Yennenga 2021), président de Cinemarekk et de DakarCourt (premier festival africain consacré au format court-métrage de fiction). Un succès bien mérité après un travail fait avec passion.

En 2008, il a monté sa boîte de production en réalisant des films de quartier. C'est avec optimisme qu'il épargnait de l'argent pour chercher son chemin dans le monde cinématographique.

Ses efforts ne sont jamais vains !

La première version du film a été écrite chez lui pendant une période de convalescence après un accident qu'il a eu. Et puis après, le travail a continué à la Place du Souvenir. « Où je restais des heures à compléter les scénarios avec mon premier assistant-réalisateur Salif Cima Cissé. » Pour lui, il est important de participer au festival qu'il considère comme une vitrine, pour avoir de la visibilité, de montrer son film, de faire des rencontres avec les différents collectifs de cinéma au Sénégal et du monde.

Fiche technique « La Danse des béquilles »

Réalisation: Yoro Lidel Niang

Durée: 21mn 47

Année: 2021

Production: CINEKAP

Synopsis :

Penda habite un quartier périphérique de Dakar. Chaque matin, elle rejoint le centre-ville pour mendier. Sa mère attend beaucoup de ce revenu pour faire vivre la famille. Penda aime danser malgré le fait qu'elle soit clouée dans un fauteuil roulant.

La verve avec laquelle Yoro Lidel Niang explique son objectif épate. D'un ton taquin, il dit vouloir réaliser des films engagés à travers tous les sujets, dans le but de donner son point de vue. Les affaires de "love" semblent inspirer le cinéaste au style de rappeur : T-shirt, jeans, chaussures.

« S'agissant de mon style, on m'a toujours pris pour un rappeur. Normal puisque j'adore le rap mais j'écoute aussi Youssou Ndour, Ismaïla Lô et Baba Maal ».

Puisqu'il faut à un moment ou une autre décliner une profession, Yoro Lidel Niang avance : sportif. Pendant 20 ans, joueur de basket en fauteuil roulant, il est secrétaire général de Handisport et chef de mission Paralympique du Sénégal. Il a amené l'équipe du Sénégal à Tokyo en Août passé.

Gros plan sur ses hobbies

Yoro est un polygame qui raffole de ndambé. Parmi les 7 jours de la semaine, il préfère le lun-

di. Parce que selon lui, lundi est un jour difficile mais de défi. Le dimanche, il préfère rester avec sa famille et ses enfants. Très assidu, perfectionniste, optimiste, taquin, calme, reconnaissant et engagé, Yoro Lidel Niang est apprécié par tous ses amis venus le soutenir à la soirée de projection de son film dont l'objectif « est de lutter contre les clichés faits sur les personnes à mobilité réduite. » Je n'ai jamais apprécié la pression que certains parents font sur leurs enfants et aller jusqu'à les comparer à d'autres à travers ce concept trop violent "Tekki".

À travers ce film, Penda démontre que chacun est libre de vivre sa passion et de choisir son métier. Devenez alors des soldats car la vie est un combat qui se gagne par des efforts ».

Un conseil qu'il applique sur lui-même, tous les jours.



Ambigu depuis toujours sur sa durée à la tête de l'État, Macky Sall vient d'en rajouter une couche en faisant appel à l'herméneutique : il s'agit aujourd'hui de voir l'esprit et non la lettre, l'interprétation et non la lecture synchronique de la Constitution. Il ne posera « aucun acte contraire à la démocratie », ce qui invite à une relecture africaine du sens. Mais quelle acception de la démocratie et qui, pour dire ou lire le Droit ?

Khalifa Ababacar Sall est moins subtil : il est le premier candidat déclaré, en attendant le Parti démocratique sénégalais invariable dans le choix de son candidat à la présidentielle : Karim Meïssa Wade. Tous les trois candidats présumés sont cependant suspendus à une décision de justice, à une lecture du Droit. Pour différentes raisons, les uns étant officiellement en délicatesse avec la justice, l'autre promettant de se conformer au Droit. Voire : quelle instance suffisamment crédible ne rencontrera pas le rejet de pans importants des populations sénégalaises ?

Wade aussi a eu son aréopage de grues couronnées sur le plan du Droit qui lui ont dit oui là où d'autres avaient vu non. Le président sortant a coupé la poire en deux : « Ni oui ni non ». Vingt ans après une alternance saluée par le monde entier, le Sénégal en est toujours à interpréter sa Constitution malmenée au gré des désidératas du prince; seul Senghor a été grand seigneur. Wade et Macky Sall ont eu le même réflexe face à la durée du mandat présidentiel, passant de sept à cinq et inversement : en 2001, Wade avait fait modifier la Constitution pour un quinquennat renouvelable une fois ; six ans après, en 2007, il fait modifier pour le septennat.

Rebelote avec Macky Sall : révision de la Constitution et valse-hésitation entre un quinquennat et un septennat et incertitude entre un mandat de sept ou cinq ans quant au nombre : la décision du Conseil constitutionnel en 2012 pourrait ainsi lui permettre de se représenter.

P. MBODJE

LE MANDAT DE TROP ? Enjeux, dangers

Le troisième mandat engendre nécessairement des craintes, des peurs. Si les tensions politiques persistent à 25 mois de la fin de son mandat, Macky Sall pourrait assurer ses arrières avec un dauphin choisi à cet effet

Les successions à la tête des états sont très difficiles, les départs, traumatisants, parce que le nouvellement élu, au-delà de ses pouvoirs illimités, hérite d'une constitution qu'il peut réviser à ses convenances, un pouvoir d'accès libre à toutes les institutions et organes, des partenaires internationaux, des hommes d'affaires ; tout un monde ouvert devant lui, à sa simple signature magique, si bien que le président et l'État se confondent pour ne faire qu'un.

Le sortant, quant à lui, privé de tous ces extras par la suite, c'est, comme lui crever les yeux de la tête. S'y ajoutent, le danger d'être rattrapé par une mauvaise gestion, les histoires de rééditions des comptes, la chasse aux sorcières, l'inspection Générale d'Etat (IGE), les autres organes de contrôle, sans oublier la redoutable Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI),

toujours active pour régler les comptes de l'entourage et du cercle immédiat de la famille présidentielle déchue. Le 3ème mandat engendre nécessairement donc toutes ces craintes, toutes ces peurs.



Karim Wade, revenir sur la scène politique briguer le suffrage des sénégalais pour la présidentielle de 2019.

Certains disaient et à juste raison, que les calculs politiques de Abdoulaye Wade l'accommoderaient plus d'une victoire de Macky Sall en 2019, qu'un Idrissa seck ou Ousmane Sonko, qui une fois la victoire acquise, l'appareil d'État sur commande obtiendrait un second mandat sans difficulté et ce qui compromettrait les chances de Karim Wade d'être un jour président de la république du Sénégal.

Il fallait donc rassurer tout ce monde

La deuxième séquence c'est sa réponse ambiguë suite à une question d'un journaliste de TFM, Babacar Fall, le priant de confirmer ou infirmer par un oui ou par un non s'il est toujours à son second et dernier mandat ou pas.

Cette réponse alambiquée prouvait à suffisance que le président Macky Sall était et est encore dans la logique d'un 3ème mandat.

MACKY EN CAMPAGNE BIEN AVANT LE NI OUI, NI NON

Qui encore pour douter de la volonté de Macky Sall de briguer un 3ème mandat ?

Il se prépare et ne travaille que pour cela de puis sa réélection en 2019.

Que Ismaila Madior Fall, éminent constitutionnaliste, conseiller spécial du chef de l'État, Seydou

Gueye, ministre, porte parole du gouvernement se dédisent après avoir embouché la trompette après avoir pris à la lettre les propos de Macky Sall, qu'il fera deux mandats consécutifs un de 7 ans et celui de 5 ans en cours, prouvent que le chef de l'État est dans les starting block de la présidentielle avant tous les autres candidats.

Que les ministres et certains responsables politiques désertent les plateaux de télévisions, pour qu'aucune questions et interpellations fort embarrassantes des journalistes amusés de leur tirer le ver du nez ne tombent dans la dérision, le ridicule, prouve à suffisance que le mandat du président est en jeu, dans un contexte chargé de danger, mandat de trop qu'il avait lui-même refusé au président Abdoulaye Wade.

Dans le contexte international, le 3ème mandat, en Afrique de l'ouest est facteur d'instabilité, de fragilisation des institutions et de régression politique.

Sous l'ère Macky Sall seulement, en neuf ans d'exercices du pouvoir, il a pratiqué avec trois administrations américaines, Barack Obama, Donald Trump, et Joe Biden, trois présidents en France, Nicolas Sarkozy, François Hollande, Emmanuel Macron.

C'est dire que dans ces pays, la démocratie est une réalité, l'alternance, un acquis immuable, la constitution, clé de voûte de la république.

La démocratie dans les pays arriérés, dépendant comme le disait le président Jacques Chirac est encore un luxe, ses dirigeants, des roitelets locaux.

Par Habib KÂ,
chef du bureau régional de Matam,
Thilogne

Conscient de tout cela, le président Macky Sall, à quelques 25 mois de la fin de son mandat, cherche à rempiler pour un 3ème, cinq années supplémentaires pour différer cette probabilité, et, si les tensions politiques et sociales ne le permettent pas,

prévoir une issue heureuse de sortie du pouvoir, un dauphin qui couvrirait ses arrières.

NUL NE PEUT EXERCER PLUS DE DEUX MANDATS CONSÉCUTIFS

Partout dans le monde, deux mandats suffisent. Tout président élu devait s'en tenir à cela, puisqu'en république, il n'y a point d'homme providence, de messie, encore que les élus ne sont pas forcément les meilleurs. Un président ça fait au plus dix ans, et ça quitte, pour se consacrer ailleurs à autre chose. Un pays ne se construit pas en quinze, vingt ans, il est seulement demandé au président en exercice, dans la continuité de l'État, d'administrer, de gérer dans la transparence, la démocratie.. Nul n'est indispensable. Pour que la constitution soit taillée à ses mesures. La charte fondamentale doit être et rester au-dessus du président et non le contraire.

Si tel était le cas, le Sénégal n'en serait pas aujourd'hui là, suspendu au « je ne dis ni oui, ni

non » d'un président élu, même s'il avait précisé avec insistance que : « c'est moi qui ai fait rédiger la Constitution. (...) Je ne peux pas me présenter à un troisième mandat. Mais pour le moment, c'est le deuxième (et dernier mandat ndr) mandat qui est en ligne de mire ». C'était en 2017, avant la Présidentielle de 2019, prenant à témoin les sénégalais, se désolant même de ne pas savoir quelle langue parler pour être plus explicite, plus convaincant.

Encore qu'en rapport avec la question du 3ème mandat, le président Macky Sall a adopté deux postures séquentielles différentes sur un même sujet et qui trahissent sa volonté de se maintenir au pouvoir.

La première, à la veille de l'élection présidentielle de 2019, pour distraire les velléités de certains de son entourage ministériel

qu'il soupçonne avoir des ambitions de le succéder, à ses alliés de Benno Bokk Yakaar (BBY) aussi qui avaient convaincus leur base respective de cautionner qu'il rempile pour un second et dernier mandat.

L'Alliance des Forces du Progrès (AFP) de Moustapha Niass, perdait son numéro 2, Malick Gacko, par la suite, le Parti Socialiste (PS) de Ousmane Tanor Dieng, amputera une rébellion regroupée autour de Khalifa Ababacar Sall et une partie, autour de la mairesse de Podor, Aissata Tall Sall, sans compter le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) de Abdoulaye Wade qui n'avait pas désespéré de voir l'ancien ministre

FATOUMATA : TAMPI, WELI ?

On avait commencé à s'habituer à sa silhouette et à sa voix

Par Habib KÂ,
Chef du bureau régional de Matam,
Thilogne

Elle était devenue familière, charmante, un tantinet envoûtante par son discours enchanteur, sa gestuelle captivante.

Elle impressionnait de par sa casquette, ses tee-shirts rouges, ses baskets, ses jeans moulants, poing fermé, bras droit levé à la «Black Power».

Elle avait fait découvrir le Fouta depuis la source de ses ancêtres, de Wodobere jusqu'à la pointe de Ouakam, ses terres de jeunesse

Elle avait une autre mélodie, les sourdes plaintes sorties des entrailles brûlantes d'un Diéry, d'un Waalo abandonné, enclavé. Enclavement, fredonnait-elle comme leitmotiv des pleurs de désespérance des femmes enceintes acheminées par charette vers un sommaire poste de santé.

Il leur faut, étalées sur du bois dur, braver des kilomètres de pistes caboteuses, parfois, en cours de route, accoucher sans assistance.

Eau rare et saumâtre

Elle avait ému avec cette eau rare, saumâtre à certains endroits de Bondji, que des populations abandonnées à elles-mêmes consomment malgré tout.

Faroumata Ndiaye s'imposait par sa perspicacité à refuser le «neddo ko bandum», son courage inégalé de défier, dans le Fouta «Son Excellence le Président Macky Sall» qui n'y bénéficie que d'un simple permis d'occuper.

Fatoumata Ndiaye avait séduit, séduit le Fouta et le Sénégal par son engagement, ses déceptions, ses espoirs brisés, des promesses toujours renouvelées, nos tenues, oubliées.

On avait cru, avec elle, à l'anecdote de la tresseuse et sa fille, lors des veilles de fêtes et cérémonies.

On avait commencé, comme elle, à croire que le Daande Maayo serait émerge, que son président reviendrait à de meilleurs sentiments panser les meurtrissures du Fouta.

Fatoumata Ndiaye était cette guerrière peulh, telle Yennenga du Faso, une amazone prête à la rescousse.

On l'a vue, cette jeune mère de famille, face au cortège présidentiel et ses gardes, au carrefour de Ourosogui, Sarafina bravant son président debout dans sa voiture décapotable, observer de gros bras faire le nettoyage avant de continuer sa route.

On était fier de ce petit bout de femme, cette métisse parfaite, aussi bien à l'aise en wolof qu'en Poular.

Cette fille qui avait du courage à revendre, qui croyait en son rôle, sa mission, cette fille qui avait imposé sa forte personnalité à ses camarades, cette fille est vraiment Tampi.

Hélas, l'égérie de Fouta Tampi a vendu sa licence, une marque qu'elle à lancée, exportée, un label des plaintes des peuples du Fouta, un cri de cœurs entremêlés de sanglots d'espoir, au cœur d'un monde sans âme.

Fatoumata Ndiaye a fait son choix : celui de Fouta Weli à Fouta Tampi.

Elle n'avait pas de choix, parce qu'elle jouait sur une scène dont elle ne comprenait pas les intrigues.

Qu'à cela ne tienne !

Tampi, Weli, le Fouta continue.



TROIS FIGURES MARQUANTES DE LA PÉRIODE DES LUTTES COLLECTIVES POUR LES LIBERTÉS FONDAMENTALES : VALDIODIO NDIAYE, ABDOULAYE LY, ASSANE SECK

III- De la Loi Cadre au référendum du 28 septembre 1958

El Hadji Ibrahima Ndao est un historien et homme politique : au sein du Parti socialiste, il a joué un grand rôle dans les années de braise au Sénégal ; il est également l'auteur du livre intitulé

« Sénégal, Histoire des conquêtes démocratiques ».

La présente étude est sa contribution à un ouvrage collectif dont elle est la principale épine dorsale : Les évolutions politiques de Valdiodio, d'Abdoulaye Ly et d'Assane Seck dans la période des luttes collectives pour les libertés fondamentales au Sénégal jusqu'à la crise de décembre 1962.

Il s'agit d'une période de deux années de revendications majeures marquant l'apogée de la lutte de libération nationale.

L'accueil réservé au Bloc Populaire Sénégalais (BPS) par la très grande majorité des Sénégalais était particulièrement favorable, car cette nouvelle création semblait devoir amener des forces vives vers des combats mieux orientés dans notre lutte de libération nationale.

Le Congrès constitutif du Bloc populaire sénégalais est convoqué à Dakar les 22, 23 et 24 Février 1957. L'intérêt de cette décision prise par le Comité Exécutif provisoire du BPS n'est pas seulement dans le fait qu'elle applique le calendrier de fusion arrêté par la deuxième conférence des partis et groupements qui forment le parti unifié du Sénégal. Il est surtout dans les réponses positives que ce Congrès devra apporter aux questions pressantes que pose la conjoncture politique.

La première tâche du Congrès de Dakar sera la consécration du BPS, c'est-à-dire de la fusion des partis politiques au Sénégal. Au stade de son organisation provisoire, le BPS s'est déjà affirmé comme un parti cohérent grâce à son action bien coordonnée et à sa plate-forme politique dont l'essentiel est maintenant approuvé par ses militants de toute provenance.

La seconde tâche postule l'établissement d'un programme précis en fonction des deux problèmes qui dominent l'actualité politique en Afrique noire française. Ces problèmes qui s'appellent regroupement des partis africains et révision des rapports des Territoires d'Outre-mer avec la Métropole, ont été mis en relief d'une part, par les récents Congrès du MSA et de la Convention africaine, de l'autre par les débats parlementaires sur la Loi-Cadre.

Il est logique que le Congrès adhère à la « Convention africaine » à laquelle le BPS est déjà lié par une adhésion de principe et, par une identité de vues et d'action. Il est prévu une large représentation des sections tenant compte de toutes les nuances politiques et de toutes les couches de la population.

Avec ce Congrès constitutif, il est clair que la fusion des partis et groupements unitaires est désormais consacrée au Sénégal et, le BPS, parti unifié des masses, parti des ouvriers, des paysans et autres travailleurs, parti socialiste sénégalais autonome et ouvert, sorti de sa période de constitution, est né avec ses statuts définitifs et sa discipline, sa plate-forme politico-économique et son programme de rigueur et d'austérité. (à supprimer)

Le Bureau Exécutif du Bloc Populaire Sénégalais élu à l'issue du Congrès est le suivant :

Directeur du Groupe parlementaire : Léopold Sédar Senghor

Secrétaire Général : Mamadou Dia

Secrétaires Généraux adjoints : Valdiodio Ndiaye ; Abdoulaye Guèye Cabri ; Abdoulaye Ly ; Joseph Mbaye

Secrétaires Généraux à l'organisation et à la propagande : Amadou Makhtar Mbow ; Assane Seck ; Doudou Thiam

Nous notons que pour la première fois et grâce au processus de fusion des partis politiques, les trois figures marquantes de la période des luttes collectives pour les libertés fondamentales sont réunies dans le Bureau Exécutif du Bloc Populaire Sénégalais (BPS) : Valdiodio Ndiaye et Abdoulaye Ly au titre du Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) et Assane Seck au titre du Mouvement Autonome de la Casamance (MAC). Cette alliance à trois va continuer avec la fusion du BPS et du Parti Sénégalais d'Action Socialiste (PSAS) de Lamine Guèye pour donner l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) et durer jusqu'au 20 septembre 1958, date de la dissidence et du départ de l'UPS d'Abdoulaye Ly et d'Assane Seck pour aller créer et rejoindre la nouvelle formation du PRA-Sénégal.

En attendant, avec ce Congrès constitutif, il est clair que la fusion des partis et groupements unitaires est désormais consacrée au Sénégal et, le BPS, parti unifié des masses, parti des ouvriers, des paysans et autres travailleurs, parti socialiste sénégalais autonome et ouvert, sorti de sa période de constitution, est né avec ses statuts définitifs et sa discipline, sa plate-forme politico-économique et son programme de rigueur et d'austérité.

Du reste la SFIO qui fut remplacée par le Parti Sénégalais d'Action Socialiste (PSAS) pour mieux convaincre dans les regroupements qui se formaient en Afrique, lors de son congrès à Dakar les 2, 3 et 4 février 1957, peu avant celui du BPS, adopta un ton conciliant dans le sens de l'unité, ce que le BPS constata avec sympathie lors de son congrès constitutif, du 20 au 24 février 1957. Dans ces conditions, les élections générales du 31 mars

1957, ne furent qu'une formalité sans grands enjeux, confirmant simplement la majorité du BPS.

Aussi le gouvernement mis en place par la 1ère réunion de l'Assemblée territoriale le 14 mai 1957 ne posa-t-il que de petits problèmes internes de frustration, tandis que la composition de l'Assemblée ne laissait à l'Autorité coloniale qu'une très faible marge de manœuvre.

A ce stade, il est bon d'évoquer le rôle joué par le Rassemblement des Jeunes démocratiques d'Afrique (RJDA) dans les événements qui vont marquer durablement les jeunes du Sénégal et d'Afrique de l'Ouest. Au lendemain de la Guerre 1939 – 1945, fut créée localement une organisation de la jeunesse ouvrière CGT qui, vers les années 1948, se transforma en « Rassemblement de la Jeunesse Démocratique d'Afrique » (RJDA) avec un but ambitieux : Rassemblement comme son nom l'indique de l'ensemble des jeunes sans considérations politique, sociale, religieuse ou idéologique, en vue de la défense et de la consolidation de leurs droits à l'éducation, à la formation professionnelle et au travail. L'événement historique qui devait marquer la vie du mouvement fut incontestablement la conférence territoriale tenue les 13 et 14 juillet à Kaolack. C'est en effet lors de cette conférence que fut lancé pour la première fois au Sénégal le mot d'ordre d'indépendance, suivi d'un appel à toutes les organisations pour lutter afin que ce mot d'ordre entre effectivement dans les faits. Depuis lors, la revendication pour l'indépendance fut à l'ordre du jour de toutes les rencontres des organisations africaines de masse.

En effet, le RDA réuni en congrès en septembre 1957 à Bamako prit une résolution proclamant que l'indépendance était un droit inaliénable. Quinze jours plus tard, le 03 octobre 1957, le congrès du Conseil de la Jeunesse d'Afrique (CJA) qui se tenait à Abidjan adopta une résolution appelant tous les jeunes à participer activement au combat pour la conquête de l'indépendance.

Puis, ce fut le congrès du Conseil de la Jeunesse du Sénégal réuni à Saint-Louis en congrès du 28 au 30 décembre 1957, celui de la FEANF à Paris au même moment et celui du Mouvement des Jeunes Socialistes qui, tour à tour, reprirent le mot d'ordre de l'indépendance.

L'idée d'un nouveau regroupement des partis, après les congrès du PSAS et du BPS, continua de faire son chemin. Des contacts informels eurent lieu entre le PSAS, le Mouvement Socialiste d'Union Sénégalaise (MSUS) et le BPS ; ils aboutirent à une réunion des trois partis le 12 décembre 1957. D'autres rencontres programmées pour janvier et février 1958 retinrent l'idée d'une fusion. Finalement, à la rencontre des 3 et 4 avril 1958, la fusion dans un nouveau parti, dont le nom « Union Progressiste Sénégalaise » était proposé par Lamine Guèye se concrétisa.

Le nouveau parti, au plan ouest africain devenait, la section sénégalaise du Parti du Regroupement Africain (PRA). Ce dernier, réuni en Congrès à Cotonou du 25 au 27 juillet 1958, donna comme mot d'ordre « l'indépendance immédiate ».

Revenons à la Loi Cadre, à propos de laquelle Senghor parlait de « bonbons et de sucettes ». Officiellement, il s'agissait par l'institution d'un gouvernement semi-autonome, de faire accéder progressivement les populations à la gestion de leurs affaires intérieures, en dehors des attributs de la souveraineté internationale (Défense, Monnaie, Diplomatie, etc.) mais sous la présidence du Gouverneur de la colonie, le premier Ministre des élus n'étant que le Vice-président du Conseil. C'est cette présidence par le Gouverneur qui a provoqué les critiques les plus vives et amené Senghor à parler de « bonbons et sucettes ».

La Loi n° 56-619, autorisant le gouvernement français à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer, fut votée le 23 Juin 1956. Il fut donné au gouvernement moins d'un an pour prendre les décrets d'application. Tous furent pris entre décembre 1956 et le 4 Avril 1957.

A la vérité, une telle loi était rendue indispensable à cause de la situation politique dans l'Union Française.

La volonté d'évolution des élites africaines se heurtait, d'une part à l'étroitesse de vue des bureaucraties qui interprétaient les textes dans leur sens le plus restrictif, d'autre part à l'apathie d'un parlement qui, submergé de textes, n'avait pas le temps de s'occuper de l'Afrique.

La vulgarisation des idées de décolonisation, soutenues, pour des motifs différents, par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), les guerres coloniales (Indochine,

Algérie), l'éveil du Tiers-Monde (conférence afro-asiatique de Bandoeng), l'accession des territoires voisins (Togo, Cameroun, Gold Coast) à l'autonomie, étaient autant d'éléments qui, de l'extérieur, renforçaient la fermentation interne.

Les partis politiques, les syndicats, les organisations d'étudiants, étaient les supports de ces aspirations et les porte-parole d'une masse encore peu politisée, mais prête à appuyer les revendications exprimées par ses dirigeants. La pression politique et sociale montait : si on ne soulevait pas un peu le couvercle, la marmite allait éclater.

La loi réorganisait l'AOF et l'AEF dont les territoires étaient dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière. La création la plus importante fut l'institution d'un Conseil de gouvernement dans chaque territoire. Cet organe comprenait dix membres élus par l'Assemblée territoriale et qui avaient rang de ministres. Celui qui avait obtenu le plus de voix était nommé vice-président du Conseil, le président étant le gouverneur qui exerçait les fonctions de chef de territoire.

Cette réforme était, bien sûr, moins avancée que le « self government » octroyé au Ghana en 1951. En somme, en 1957, la France était, en matière de réforme, en retard de deux étapes (l'autonomie et l'indépendance) sur l'Angleterre, en Afrique noire. Il est vrai que l'option coloniale française pour l'assimilation était différente de celle de l'Angleterre habituée depuis les leçons de la guerre d'indépendance des Etats-Unis, et, au début du 20ème siècle, de celle des Boers d'Afrique du Sud, à accéder, sans guerre d'indépendance, aux revendications de libération de ses colonies. Les « sujets citoyens » des colonies françaises d'Afrique noire, durent se contenter de cette semi-autonomie locale, coiffées dans chaque fédération, (AOF et AEF) d'une structure de coordination dénommée « Grand Conseil » et placée sous l'autorité du Gouverneur Général.

Avec la fusion qui venait de s'opérer au Sénégal entre le BDS et certains groupements et formations politiques, le parti élargissait sa base politique. Et il revient au BPS essentiellement la tâche historique d'assurer l'expérience de la Loi Cadre, donc de l'autonomie interne et, de faire face au problème de la « balkanisation » dans la mesure où les grands ensembles coloniaux AOF et AEF sont menacés d'éclatement.

La Loi Cadre institue le suffrage universel et le collège unique pour les élections au Parlement et aux Assemblées locales. Un décret du 22 Février 1957 fixe les élections pour les Assemblées territoriales, en vue de l'application de la Loi-cadre, au 31 Mars 1957. Le Sénégal est divisé en 14 circonscriptions électorales.

Les élections vont opposer les trois principaux partis du Sénégal pour les 60 sièges de l'Assemblée territoriale. Il s'agit du BPS de Léopold Sédar Senghor, du PSAS (Parti Sénégalais d'Action Socialiste) ex-SFIO de Lamine Guèye et du MPS (Mouvement Populaire Sénégalais) section locale du RDA de Doudou Guèye. Ces deux derniers partis se sont retrouvés dans une coalition MPS-PSAS.

Le peuple sénégalais a renouvelé sa confiance au BPS par 459 000 voix contre 101 000 à la coalition MPS-PSAS, soit 47 sièges contre 13. Dans tous les cercles où il triompha, la liste du BPS passe avec une majorité écrasante. On compte parmi les hommes nouveaux du BPS dans cette Assemblée territoriale : Abdoulaye Ly et Assane Seck élus pour la première fois Conseillers territoriaux rejoignant ainsi Valdiodio Ndiaye membre sortant réélu. Ainsi donc les trois figures de la période des luttes collectives pour les libertés fondamentales siègent tous à l'Assemblée territoriale, l'institution la plus significative d'un régime parlementaire.

Le décret n° 57-460 du 4 Avril 1957 fixe les attributions de l'Assemblée territoriale. Elle est élue au suffrage universel et au collège unique. Le Vice-président du Conseil et les ministres sont choisis en son sein.

Le Bloc populaire sénégalais ayant obtenu 47 sièges sur 60, est appelé à former le Conseil de gouvernement qui compte 12 membres dont le Président et le Vice-président. Le Conseil de gouvernement est présidé par le Chef de territoire, il comprend, outre le chef de territoire, 11 membres élus par l'Assemblée territoriale et qui portent le titre de ministre.

Ces ministres sont désignés par l'Assemblée territoriale parmi ses membres ou hors de son sein au scrutin de liste à trois tours, sans panachage ni vote préférentiel. Aux deux premiers tours, il faut la majorité des 2/3 au moins, alors qu'au troisième les sièges sont répartis à la proportionnelle.

Le Conseiller du gouvernement élu en tête de liste prend le titre de Vice-président du conseil des ministres aux côtés du chef de territoire, président qu'il remplace en son absence. Il y a incompatibilité entre la qualité de membre du Conseil de gouvernement et les fonctions de membre du gouvernement de la République Française, de Président de l'Assemblée territoriale, de Président et de membre de la Commission permanente. Les intéressés auront un délai de quinze jours pour opter.

Les ministres auront la gestion d'un ou de plusieurs services territoriaux.

Cette responsabilité leur permettra de se rendre compte si les principes démocratiques sont applicables tels quels au Sénégal et le cas échéant de proposer des adaptations. Les Assemblées territoriales ont désormais des attributions consultatives, et des attributions financières en votant le budget du territoire en équilibre réel, en délibérant sur le mode d'assiette, les règles de perception et tarifs.

Mamadou Dia, co-leader avec Senghor du BPS, vainqueur aux élections est nommé Vice-président du Conseil. Il propose à l'Assemblée territoriale une liste de 10 ministres qui est approuvée à la séance de l'Assemblée du 18 Mai 1957. Le 20 Mai 1957 est constitué le premier Conseil de gouvernement du Sénégal. Les ministres sont responsables devant le Conseil de gouvernement du Sénégal du fonctionnement du département qui leur est confié.

L'Arrêté n° 37738 CAB du 20 Mai 1957 portant Constitution du Conseil de gouvernement du Sénégal fixe ainsi les attributions :

Pierre Lami, gouverneur, Président du Conseil de gouvernement du territoire du Sénégal ;

Mamadou Dia, instituteur, député, maire de Diourbel, Vice-président du Conseil de gouvernement ;

1. Valdiodio Ndiaye, docteur en droit, avocat, ministre de l'Intérieur et de l'Information

2. Latyr Kamara, syndicaliste (UGTAN), secrétaire d'administration, ministre de la Fonction publique

3. André Peytavin, docteur-vétérinaire, ministre des Finances

4. Léon Boissier-Palun, avocat, ancien président du Grand Conseil de l'AOF, ministre de l'Economie générale chargé des relations internationales

5. Abdoulaye Ly, docteur ès lettres, directeur-adjoint de l'IFAN, ministre de la Production

6. Joseph Mbaye, instituteur, ministre de l'Economie rurale

7. Pierre Edouard Diatta, secrétaire des greffes et parquets, ministre des Travaux publics et des Transports

8. Amadou Makhtar Mbow, professeur d'histoire et géographie, chef du service d'éducation de base du Sénégal, ministre de l'Education et de la Culture

9. Amadou Bâ, ministre de la Santé et de la Population

10. Alioune Badara Mbengue, secrétaire d'administration, ministre du Travail et des Affaires sociales.

Contenu valable

Cependant, à tous les niveaux, les dirigeants africains étaient décidés à donner un contenu valable aux diverses institutions.

La Loi Cadre ne se fixait aucune durée, mais il est probable que dans l'esprit de ceux qui l'ont conçue, l'expérience devait se poursuivre durant plusieurs années. C'était sans compter avec les accélérations dont l'histoire a le secret.

Devant l'Assemblée territoriale présidée par Ibrahima Seydou Ndaw, Mamadou Dia Vice-président du premier ministère sénégalais prononce un discours-programme en le justifiant. Dans ses grandes lignes, le discours-programme affiche une volonté à la fois de collaboration loyale mais d'indépendance vis-à-vis du chef du territoire, une option pour la création d'un Exécutif fédéral et une hiérarchie de tâches immédiates dans le domaine des institutions internes, sur le plan de la réorganisation administrative, sur le plan social, sur l'étape de la Loi Cadre à franchir

D'abord dans l'exercice de la semi-autonomie, le Vice-président s'imposa vite au Président désigné par l'Autorité coloniale. En effet, en dehors des fonctions de souveraineté qui, pour l'heure, n'étaient pas prioritaires dans les préoccupations locales, que pouvait-il concrètement faire pour le pays, même si la quasi-totalité de l'administration territoriale était encore entre les mains des administrateurs coloniaux. Nous avons indiqué plus haut l'espèce d'effritement de l'autorité coloniale même avant la Loi Cadre. Avec la mise en place du Gouvernement local, ce fut pire. Les hommes politiques, s'appuyant sur leurs élus ou leurs ministres, apparurent très vite comme les protecteurs efficaces des masses contre tout arbitraire, tandis que les administrateurs non africains comprenaient que tout différend avec les responsables politiques de la majorité se traduirait inévitablement par leur mutation ou même par leur rappel en France.

Les contradictions de la Loi-cadre : dyarchie entre un chef de Territoire, nommé par le ministre de la France d'Outre-mer, et un vice-président du Conseil qui, lui, était élu par l'Assemblée territoriale, ont conduit le Conseil de Gouvernement du Sénégal à émettre, le 19 Septembre 1957, le vœu « que le Gouvernement de la République française prenne l'initiative d'une révision de la Constitution et d'une modification de la Loi-cadre

Lire la suite en page 8

PASSÉ-PRÉSENT

Edith, rescapée d'Auschwitz

Alors que l'on va vers le soixantième-douzième anniversaire de la libération d'Auschwitz, le 27 janvier 1945, Edith Davidovici décédée en 2018 témoigne de l'horreur des camps.

C'était déjà en 2005.

Déportée avec plus de 1.000 Juifs, elle fait partie des 25 femmes survivantes sur 37 rescapés.

«Mon convoi parti de la gare de l'Est, d'une voie désaffectée, était le convoi 72, du 29 avril 1944. On nous avait dit que nous allions travailler en Allemagne dans une usine à confiture. Ce convoi comportait 1.004 juifs, 398 hommes et 606 femmes, et parmi eux 174 enfants de moins de 18 ans, entassés pendant trois jours, sans manger, sans boire, dans des wagons à chevaux. Des vieilles personnes sont mortes à côté de nous. Sont revenus 37 survivants dont 25 femmes. Je suis l'une d'elles, une femme miraculée.»

Encore aujourd'hui, à 80 ans, (2015), Édith Davidovici n'en revient toujours pas d'être vivante, d'avoir survécu à l'enfer du camp d'extermination d'Auschwitz, en Pologne occupée alors par les Allemands.

Au tout début de ce terrifiant voyage, des miliciens bien français, venus l'arrêter à Lyon où elle s'était réfugiée en 1942 avec son premier mari Eugène, cousin d'Élie Wiesel, et une partie de sa belle-famille, les uns et les autres dénoncés par le commissaire qui leur avait vendu des faux papiers. Remise à la Gestapo, elle est interrogée par le tristement célèbre SS Klaus Barbie qui ne comprend pas qu'on lui envoie, comme il le dit à l'officier allemand près de la porte, «cette jeune femme blonde au patronyme si français Saulnier». «À l'époque, je ne savais même pas qui il était», souligne-t-elle. Le chef de la Gestapo se met alors à fouiller dans son sac, déchire la doublure et trouve ses vrais papiers au nom d'Édith Stern, son nom de jeune fille : «Je ne voulais pas perdre mon identité. Il fallait que j'aie avec moi mes vrais papiers», souligne-t-elle.

Visage rayonnant

À la voir si menue, le visage rayonnant, ne paraissant pas son âge, vêtue d'une jolie robe bleu-clair de la couleur de ses yeux, des mains si fines de pianiste—elle joue toujours—, on a du mal à imaginer le long calvaire qui fut le sien. Mais il y a ce tatouage à l'encre bleue, indélébile, profondément gravé, avec une plume de stylo, sur le haut de l'avant-bras gauche, comme sur beaucoup de déportés.

À Bikernau, l'antichambre d'Auschwitz, séparé d'à peine trois kilomètres, Édith, 20 ans, fille de rabbin, a perdu son prénom, son nom, comme tous les déportés. Elle est devenue le matricule 80661. «Je n'arrêtais pas de penser qu'il y avait eu avant moi plus de 80.000 personnes. Ce chiffre me terrifiait.»

«
Mon père ne pouvait pas
imaginer l'enfer d'où je
venais
»

Encore aujourd'hui, Édith continue à témoigner dans les écoles, dans les lycées, tout en aidant des étudiants à préparer des thèses sur la Shoah. Cela ne lui a pas été facile de parler : elle s'est tue pendant quarante ans. Quarante ans de silence. «En revenant à Paris au printemps 1945, j'ai voulu parler, et puis j'ai vu que cela n'intéressait pas les gens. La plupart du temps, ils étaient mal à l'aise et ne croyaient pas ce que l'on racontait. Alors je me suis tue. Je crois que les "vivants" n'arrivaient pas à imaginer ce que nous avions vécu, nous qui venions "d'entre les morts". Même mon père, ce grand naïf, qui, comme ma mère, n'avait pas été déporté, s'est exclamé en m'accueillant : «Ma fille, tu es si dé-

brouillarde ! Je savais bien que tu allais revenir !» Il ne pouvait pas imaginer l'enfer d'où je venais. «Tu sais, a-t-il ajouté, cachés pendant deux ans avec ta mère et ta soeur, dans un appartement à Caluire-et-Cuire près de Lyon, nous écoutions Radio-Londres qui ne racontait que des bobards : elle disait que les SS gazaient et brûlaient les Juifs dans des fours crématoires, que les femmes déportées cassaient des cailloux dans la neige, par moins 20° en robe d'été N'importe quoi.» «Mais papa, me suis-je écrié, tout est vrai !» Le pauvre homme était effondré, désespéré.»

Dans son salon aux canapés bleus, aux hautes baies vitrées donnant sur le boulevard Sébastopol en plein cœur de Paris, entourée de collages de photos de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, Édith raconte l'horreur au quotidien à Bikernau, Auschwitz en Pologne et à Neuschadt, dans le nord de l'Allemagne, le dernier camp dans lequel elle a vécu après avoir fait «la marche des morts». Craignant l'avancée des Russes et des Américains, les Allemands se servaient des déportés pour se protéger, les «promenant» à travers la Pologne et l'Allemagne, à pied, dans la neige, à la recherche d'autres camps. Et ils leur interdisaient de s'arrêter, de s'asseoir. Édith a vu ainsi des centaines de femmes et d'hommes tués sous ses yeux.

Le contraste est saisissant entre cet appartement parisien qui respire la quiétude en cette fin d'après-midi et le récit de cette descente aux enfers d'une toute jeune fille de vingt ans. Mais la vieille dame qu'est aujourd'hui Édith met en avant la chance, oui, la chance, qui malgré tout l'a accompagnée tout au long de sa déportation, pendant plus d'un an, «comme si, dit-elle, Dieu me protégeait, me soufflait même ce qu'il fallait dire ou faire pour me sauver, afin que je ne finisse pas gazée, dans un but précis : que je témoigne. J'avais la foi, une foi immense, la Emouna (en hébreu) »

Elle se trouvait «au bout du monde, un monde hors norme»

Ainsi, lorsqu'elle arrive à Bikernau, avec sa belle-soeur, de vingt ans plus âgée, alors qu'elle s'apprête à sa demande à monter dans le camion qui les aurait amenées directement à la chambre à gaz, un SS remarque sa veste blanche en lapin et sans doute la beauté de la blonde jeune fille : «Toi, lui dit-il, la sauvant, mets-toi dans la foule qui va à pied.» «Je suis avec ma belle-soeur, répond-elle. Je voudrais qu'elle vienne avec moi.» Et le SS de demander l'âge de la belle-soeur. «Je ne sais pas ce qui m'a pris ! J'ai répondu 30 ans au lieu de 40, son âge véritable. Il l'a regardée d'un air narquois, puis a dit : "Bon ! Suivez ceux qui marchent à pied !" Les SS ne voulaient garder que les femmes et les hommes les plus jeunes, aptes au travail. Si j'avais dit «40 ans», elle aurait été gazée, comme les femmes, les enfants, les vieillards, qui, épuisés par trois jours de train, croyaient en montant dans le camion pouvoir enfin se reposer.» Peu après, arrivant les dernières auprès de détenues, elles-mêmes juives, qui rasaient la tête des nouvelles venues, Édith a insisté sur le fait qu'elles avaient toutes deux les cheveux courts et que ce n'était pas la peine de leur raser la tête «Avec ce froid, nous étions si contentes de garder nos cheveux !», souligne-t-elle.

La brillante jeune fille, qui avait fait des études commerciales, qui parlait six langues, le français, le hongrois, l'hébreu, le yiddish, l'allemand, et aussi l'anglais, avait tout de suite compris qu'elle se trouvait «au bout du monde, un monde hors



norme». Il y avait ces hommes en tenue rayée, des détenus forcés au silence sinon ils étaient tués, ces SS qui hurlaient «Sales juifs, vous êtes tous des pouilleux», ces chiens qui les accompagnaient et le «chef», «l'horrible» docteur Josef Mengele, qui procédait aussi lui-même au tri, et, chose incongrue, cet orchestre de déportés toujours vêtus de la même tenue rayée, jouant la Valse de Vienne, pour faire croire à un monde «normal».

Autre choc pour Édith : avoir vu des «Juifs déportés aux côtés des Allemands qui tondaient, tatauait, jetaient les Juifs dans les fours crématoires, assuraient la surveillance des baraquements». À quelques heures de l'arrivée des Russes et des Américains à Neuschadt, une de ces fameuses «kapo» rouera de coups Édith, qui pesait à peine 20 kg, la laissant quasi-morte. Elle avait seulement osé reprendre derrière son dos un peu de soupe, en fait une eau noirâtre, tant elle était épuisée. Édith l'avoue : elle a mis des années à comprendre pourquoi ces femmes «si méchantes, si inhumaines», avaient choisi de survivre de cette façon-là. Selon un système au comble de la perversité, les Allemands, les SS, s'appuyaient sur des Juifs déportés pour humilier encore davantage les autres Juifs, «en faire des bêtes sauvages, ce que nous étions devenues».

Plus d'un demi-siècle a passé. Édith n'a pas pardonné, ni aux kapos, ni aux Allemands tor-

«
Je t'ai entendu prier ! Tu es jeune,
Dieu te donnera d'autres enfants
»

tionnaires, «même si, affirme-t-elle, je ne leur ferais aucun mal. Tous auraient dû être jugés. Peu l'ont été», regrette-t-elle. À Auschwitz, Édith, qui avait été mariée à peine trois mois avant d'être déportée, a compris qu'elle était enceinte. Elle a échangé le tablier d'une kapo tchécoslovaque contre des tranches de pain dans lequel il y avait du bromure, «pour nous abrutir encore davantage, et j'ai réussi ainsi à cacher mon ventre, jusqu'au jour où ». Le jour où, à l'appel du matin, à 4 heures, toute nue comme cela se passait souvent, un SS l'a questionnée : «Tu n'es pas enceinte toi ?» «Non», a-t-elle répondu. Mais le SS voulant la piéger car «on» donnait les femmes enceintes au criminel Mengele pour ses expériences avant de les gazer, lui a dit alors : «"Tu sais, si t'es enceinte, tu auras un traitement de faveur. Tu mangeras mieux, etc." Mais je lui ai répondu—j'étais maligne quand même !—: "Regardez, la femme devant, elle a du ventre comme moi ! C'est le fait de ne pas manger qui

en donne, tout le monde sait cela !» «Allez, tu peux partir», a-t-il dit. J'avais vu que c'était un homme gros et je m'étais dit : «Un gros est souvent plus gentil. J'arriverais à l'amadouer.»»

Mais Édith, qui avait répondu à tout—comme aujourd'hui d'ailleurs—n'a pu sauver son bébé. Elle a accouché à l'infirmerie du camp grâce à Gisela Perl, une détenue médecin, la nuit du 24 décembre, nuit de Noël. Un accouchement très difficile. Elle a entendu le bébé crier. Il était vivant. Un beau bébé de quatre kilos. Mais obligation était de tuer par une piqûre dans la tête tout nouveau né et de le donner à Mengele. La femme médecin juive l'a fait, disant à Édith : «Écoute, ne pleure pas. Je t'ai entendu prier ! Tu es jeune. Dieu te donnera d'autres enfants. Ne t'inquiète pas.» «J'étais dans un tel état, quasi comateux, que je me suis endormie. Heureusement, c'était Noël, l'appel n'a pas eu lieu à 4 heures du matin, mais à 11 heures. J'ai eu le temps de dormir. Cela m'a sauvé. Une heure avant, une soldate allemande est venue à l'infirmerie, demandant ce qui se passait : «Regarde, a dit la détenue médecin, elle vient d'accoucher. Mais elle est toute rose. Elle va pouvoir travailler bientôt.» Ces phrases m'ont sauvée. La soldate m'a laissé vivre. Je crois qu'en ce jour du 25 décembre, le Dieu des chrétiens aussi m'a protégée.»

Eugène, son premier mari n'est pas revenu des camps de la mort, ni sa belle-soeur. Édith n'est jamais retournée à Auschwitz.

Julia FICATIER,
La Croix

Digest

Les dates

- 21 avril 1924 : Naissance en Hongrie.
- 1927 : Émigre avec ses parents pour Paris
- Avril 1944 : Arrêtée, à Lyon, par la milice. Est envoyée au camp de Drancy, dans la banlieue parisienne.
- Mai 1944 : Arrivée à Auschwitz. Elle est séparée de son mari Eugène. Elle ne le reverra plus.
- Janvier 1945 : «Marche des morts» vers les camps de Ravensbruck et Neuschadt.
- Mai 1945 : Retour à Paris.
- 1947 : Se remarie avec Salomon, un ancien déporté d'Auschwitz.
- De 1948 à 1961 : Naissance des cinq enfants, trois filles et deux garçons.
- 1985 : Enregistre pour ses enfants ses «souvenirs» de déportée. Fait le tour des écoles de France.
- 1987 : Écrit un premier document.
- 1998 : Sa famille édite à compte d'auteur ses souvenirs, Vivre après la Shoah.
- 25 avril 2004 : Nommée chevalier de la Légion d'honneur par le président Jacques Chirac.

ADS (SUITE)

Conscience politique et conscience végétale

Bonjour Grand-frère.

J'ai apprécié l'analyse clairvoyante de la candidature de ADS à la ville de Dakar. Ses chances sont grandes et ADS est plus qu'un homme politique et cela devrait faire la différence, à l'arrivée, le dimanche 23 janvier 2022.

Je l'ai rencontré lorsqu'il dirigeait le COUD et-peu de Sénégalais le savent- ADS a su créer avec une belle intelligence-l'homme est intelligent-les conditions qui ont permis la création de l'Association « Les Amis du baobab » le 22 mars 2014, à la salle Soweto de l'UCAD.

ADS a vite compris le sens du combat en vue de la préservation du patrimoine végétal et de l'espèce « *adansonia digitata* », le baobab, en particulier : ADS vient du « pays des baobabs sacrés »...

Il tire peut-être sa « force spirituelle » des espaces peuplés de cet arbre qui fait partie des symboles de la République du Sénégal, avec le lion.

Nous avons, avec notre association, le LAB (Les Amis du baobab), créé pour la Ville de Dakar, un parcours (à découvrir) qui porte le nom du « chemin des baobabs »... Le parcours comprend vingt-quatre baobabs choisis dans la ville de Dakar, parmi les plus beaux ; 24 est le chiffre consécutive de 23...(dimanche 23 janvier...).

ADS connaît bien le LAB pour l'avoir porté sur les « fonts baptismaux ». ADS a un respect admirable pour l'environnement et la nature.

Il est rare, sous les tropiques, que des consciences politiques soient doublées de « conscience végétale »...

L'hymne du baobab a retenti pour la première fois au Sénégal le 26 novembre 2014, au pied du Monument de la Renaissance Africaine (MRA). L'hymne du baobab retentira encore, peut-être le 24 janvier 2022...

CQFD...

Bon dimanche

Fraternellement



ABDOULAYE DIOUF SARR



Beau témoignage pertinente analyse

Beau témoignage et pertinente analyse. Seulement, la surprise pourrait venir non pas de Barth qui prendra juste sa part de l'électorat, mais de Soham Wardini qui a un meilleur capital sympathie-le point faible d'ADS qui doit y travailler.

N'oublions pas que ce n'est pas le programme qui fait gagner chez nous, mais la perception qu'ont les électeurs

Merci, Pathé.

III- De la Loi Cadre au référendum du 28 septembre 1958 (suite)

en adoptant, comme principe, la reconnaissance de l'autonomie interne des Territoires et en tirant de cette reconnaissance toutes les conséquences institutionnelles » (Mamadou Dia in Mémoires d'un militant du Tiers Monde).

Les conflits n'ont pas manqué d'éclater entre le chef du Territoire et les membres du Conseil de gouvernement tous issus du BPS. Ils ont porté sur l'interprétation des textes et notamment sur la présidence du Conseil, la signature et la contre signature des actes réglementaires, la nomination des administrateurs chefs de circonscriptions administratives. Ces questions sont évoquées à la conférence des présidents et vice-présidents des conseils de gouvernement, réunis à Paris du 10 au 13 février 1958. Dès lors, il n'est pas étonnant que le gouvernement Français ait été amené à prendre l'ordonnance du 26 Juillet 1958 qui confère la présidence du conseil à l'ancien vice- président du conseil. Le chef du territoire se trouve désormais relégué dans un simple rôle de représentant de l'Etat Français. Dans les faits, l'heure de l'indépendance a sonné.

Par ailleurs, malgré une large campagne de mobilisation dite « Campagne de Vérité » sur les politiques et les initiatives du Conseil de Gouvernement, le Parti unifié du Bloc Populaire Sénégalais enregistre sa première dissidence avec le départ du BPS de Majhemout Diop, Khalilou Sall, et leurs amis pour créer le Parti Africain de l'Indépendance (PAI), le Samedi 15 Septembre 1957 à Thiès, dans l'Escalade, chez Issa Basse, un chirurgien dentiste. Oumar Diallo, un cadre influent de la Régie des Chemins de fer Dakar-Niger est désigné comme Secrétaire général du parti lors d'une séance présidée par le Pr Abdou Moumouni. C'est quelques jours plus tard que Majhemout Diop est élu, à 35 ans, à la tête du PAI. Le Manifeste du PAI explique les raisons de cette dissidence traduisant une profonde divergence idéologique avec l'orientation prise par le BPS vis à vis de la question de l'indépendance. En introduction, le Manifeste évoque la question en ces termes :

« A l'heure historique de Bandoung et de la désintégration du système colonial de l'impérialisme, à l'heure où la confusion politique submerge l'Afrique noire sous domination française, notre devoir d'Africains nous oblige à porter devant les masses de notre pays le problème de l'indépendance nationale et de la transformation socialiste de notre économie ».

Gabriel d'Arboussier est élu, le 28 Mars 1958, président du Grand Conseil de l'AOF. Il remplace à ce poste Félix Houphouët Boigny élu le 21 Juin 1957. En mars 1958, tous les partis politiques, sauf le RDA et le PAI, fondent à Dakar le Parti du Regroupement Africain (PRA).

Ensuite, malgré l'existence du Gand Conseil censé, par son action de coordination, assurer le maintien de l'entité fédérale, chaque gouvernement local, tendait par son repliement de plus en plus marqué sur son territoire, à tourner le dos à cette Fédération. C'est ainsi que le Gouvernement et l'Assemblée du Sénégal, pourtant fort partisan de la Fédération africaine, craignant que Dakar, ce grand pôle économique, ne soit détaché du Sénégal, décidèrent dès juillet 1957, d'y transférer la capitale. Or, Dakar, depuis la création de l'AOF faisait l'objet d'une administration spéciale dénommée « Dakar et Dépendances », sous l'autorité du Gouverneur Général. Si légitime qu'il fut, ce geste devint un argument pour ceux qui étaient ouvertement opposés au maintien de la Fédération. La Côte d'Ivoire, en particulier, y était farouchement opposée, considérant qu'elle était la « vache laitière » de la Fédération dont elle alimentait une grande partie du budget. Il faut, en effet, rappeler

que depuis la création de la Fédération de l'AOF en 1895, jusque vers 1950, le Sénégal seul, avec son arachide, alimentait le budget général à hauteur d'environ 50%.

Après la réalisation du canal de Vridi qui fit d'Abidjan un port de haute mer, la situation se renversa, la Côte d'Ivoire prenant la tête dans le budget de l'AOF. La « balkanisation » contre laquelle protestait Senghor avançait ainsi avec la Loi Cadre, au fur et à mesure que les gouvernements locaux se consolidaient.

Enfin et surtout, les promoteurs de la Loi Cadre ne pouvaient prévoir, ni le retour du Général de Gaulle au Pouvoir, ni l'orientation qu'il allait donner à sa politique coloniale au moment où la guerre d'Algérie faisait rage.

Cependant, un nouveau processus de regroupement des partis politiques allait prendre naissance si l'on en croit l'organe central du BPS qui, dans son numéro 20 en date du 28 décembre 1957 où il prend le nom de L'Unité Africaine, un communiqué publié à la page 2 dit : « Répondant à la grande volonté d'unité des masses Africaines et des populations sénégalaises en particulier, les représentants des partis politiques sénégalais suivants : Parti Sénégalais d'Action Socialiste (PSAS- MSA), Mouvement Populaire Sénégalais (MPS-RDA), Bloc Populaire Sénégalais (BPS- Convention Africaine) se sont réunis à Dakar dans une salle du grand conseil le 12 décembre 1957 à partir de 10 heures ».

L'idée était de s'acheminer vers l'indépendance à l'instar de la Tunisie et du Maroc. Mais si cette indépendance s'obtenait en ordre dispersé, ce ne serait pas une véritable indépendance. Donc il fallait mettre l'accent sur les nécessités de réaliser l'unité. Pour les dirigeants du BPS, la priorité des priorités, c'était le problème de l'Unité Africaine qui postulait, d'abord, l'unité au niveau de chaque pays, de chaque territoire. D'où cette nouvelle optique qui visait au regroupement, dans chaque territoire, de tous les partis politiques.

Les partis politiques sénégalais réunis en conférence de la table ronde le 1er février 1958 à Dakar, se sont mis d'accord sur un programme politique minimum dont la base serait pour l'immédiat la conquête de l'autonomie interne totale des fédérations de l'AOF et de l'AEF, décident la création d'une commission de quatre membres par délégation chargée, et de préciser le programme, et d'examiner les formes et les modalités de regroupement. Une conférence CAF-MSA, convoquée d'abord à Bamako, puis finalement à Paris, du 15 au 18 Février 1958, tentera, une fois de plus, de regrouper tous les partis politiques africains. Son objectif était de réaliser l'unité organique, une « République Fédérale avec droit à l'indépendance et la souveraineté interne ».

Transportée à Dakar, la conférence se réunira une dernière fois les 26 et 27 Mars 1958 pour constater un semi-échec puisqu'elle n'aboutira qu'à la création, entre le MSA et la CAF, du Parti du Regroupement Africain (PRA).

C'est lors de la réunion, dans la salle des délibérations de la Mairie de Dakar, les 3 et 4 avril 1958, des bureaux du BPS, du PSAS et du MSUS que furent discutées les modalités pratiques de l'unification sur le plan territorial.

Ils se mirent d'accord sur les « conclusions de la réunion commune des bureaux du BPS, du PSAS et du MSUS en vue de la constitution de la section sénégalaise du PRA » dont le nom adopté, sur proposition de Lamine Guèye fut : Union Progressiste Sénégalaise (UPS)

Le 6 avril 1958, la commission exécutive du MSUS, réunie à Rufisque, adopta ces conclusions et décida son adhésion à l'UPS.

Le 7 avril 1958, la commission exécutive du PSAS réunie à la Mairie de Dakar approuva « à l'unanimité les conclusions des différentes conférences inter partis ».

Le même jour, le comité exécutif du BPS, réuni à Rufisque, adopta la « Déclaration d'adhésion du Bloc Populaire Sénégalais (BPS) à l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) section sénégalaise du Parti du Regroupement Africain (PRA) ».

Le 8 avril se tint à Dakar la troisième réunion commune des bureaux de l'ex-BPS, de l'ex-PSAS et de l'ex-MSUS. Après avoir pris acte de l'accord unanime des trois formations sur les « conclusions de la réunion commune... » des 3 et 4 avril 1958, elle mit sur pied le bureau exécutif provisoire de l'UPS où siégea pour la première fois une femme sénégalaise dans l'organe dirigeant du Parti : Madame Rose Basse. Les autres principaux dirigeants du Bureau Exécutif provisoire de l'UPS sont :

Directeurs politiques : Lamine Guèye, Léopold Sédar Senghor

Secrétaire Général : Mamadou Dia

Secrétaires Généraux adjoints : Valdiodio Ndiaye, Abdoulaye LY, Abdoulaye Guèye Cabri...

Ainsi l'UPS prend le relais en 1958 pour mener le combat pour le fédéralisme. Elle va assumer la responsabilité de parti gouvernemental dans la période qui suit l'accession à l'indépendance. Ce sera le Parti qui fera face à toutes les crises qui surgissent après l'indépendance. Le congrès constitutif de l'UPS se tiendra le 20 Février 1959 dans la salle du cinéma Star à Fass en présence de 2.341 délégués venus de tout le Sénégal. L'UPS recevra, le 6 Septembre 1959, son récépissé sous le n° 1 116 / MINT.

Les dissensions commencèrent à se faire jour au sein de l'équipe du premier Conseil de Gouvernement du Sénégal et, comme d'habitude dans des cas pareils, l'origine et les causes objectives sont difficiles à cerner avec précision. Des divergences seraient apparues sur les traitements et train de vie des nouvelles autorités.

Les conflits d'intérêts commençaient à se faire jour et ne pouvaient plus être contenus ni par la sagesse, ni par l'habileté des dirigeants au sein du Conseil de Gouvernement selon l'analyse d'Abdoulaye Ly. C'est ainsi que le 13 juin 1958 la démission définitive d'Abdoulaye Ly comme ministre de la Production provoqua une crise du Conseil de Gouvernement et Mamadou Dia avait raison de dire qu'elle était surtout « une crise interne du Parti ».

C'était la première fois qu'on assistait à la démission libre d'un ministre, bien que le Chef du Gouvernement et beaucoup de ses collègues avaient tout essayé pour l'emmener à revenir sur sa décision qui était et reste encore un exemple de courage et de cohérence politiques.

En effet, les raisons qui avaient motivé la démission d'Abdoulaye Ly peuvent être résumées ainsi :

Le train de vie du Conseil de Gouvernement en rupture avec le niveau de développement du pays et contraire à l'éthique du Parti ;

Les contradictions qui caractérisaient le Conseil de Gouvernement, divisé et installé dans une lutte de clans ;

La déception et la démoralisation des populations devant les promesses non tenues et l'attitude de responsables plus soucieux de leur promotion, de leur bien-être que de l'intérêt général.

Pour être placé dans les mêmes conditions que ses collègues ministres, au cas où les avantages des membres du Conseil de Gouvernement seraient réduits

conformément à son vœu, Abdoulaye Ly avait envisagé de demander à son épouse Docteur en Médecine, cadre de la Fonction publique sénégalaise, de solliciter sa mise en disponibilité.

Aussi considérant que les problèmes de fond qui lui tenaient à cœur demeuraient entiers, Ly a préféré mettre fin à son expérience gouvernementale pour mieux se consacrer aux activités du Parti, se plaçant en réserve pour la Nation pour être en première ligne dans les combats patriotiques qui s'annonçaient. C'est ainsi qu'il se consacra entièrement à son action au sein de l'UPS.

Qui pouvait prévoir que six semaines après, Abdoulaye Ly allait jouer un rôle déterminant au sein de la délégation de l'UPS, désignée pour participer au Congrès constitutif du Parti du Regroupement Africain (PRA) à Cotonou les 25, 26 et 27 juillet 1958 ?

Des débats passionnés s'engagèrent au sein cette délégation entre Léopold Sédar Senghor, partisan de la Communauté franco-africaine et Abdoulaye Ly partisan de l'indépendance immédiate et dont la détermination, la vigueur de ses analyses, le respect que lui vouait Senghor et l'estime dont l'entourait Mamadou Dia ont été décisifs dans ce débat.

Le Congrès de Cotonou déclara dans sa résolution générale ce qui suit : « adopte le mot d'ordre d'indépendance immédiate et décide de prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser les masses africaines autour de ce mot d'ordre et de traduire dans les faits cette volonté d'indépendance ».

D'une manière générale, Abdoulaye Ly avait l'habitude de faire devant les cadres de l'UPS des exposés clairs, des analyses profondes, ses réponses ramenant toujours aux thèses du Parti et se référant le moins possible à des prises de position personnelles. Sa fidélité aux options du Parti était sans faille.

C'est le Comité Exécutif de l'UPS qui avait chargé les trois Secrétaires généraux adjoints que sont Valdiodio Ndiaye, Abdoulaye Ly et Abdoulaye Guèye Cabri de la mission de mettre en œuvre les stratégies de mobilisation des jeunes autour des mots d'ordre définis par le Congrès de Cotonou. C'est grâce à eux, aux consignes de discipline et de maturité que les jeunes de l'UPS n'ont été entraînés par aucun groupe et qu'ils ont préservé leur identité, en respectant le plan de déploiement de leurs forces tel que fixé en n'utilisant que le matériel préparé à cet effet et qui portait les mots d'ordre suivants :

- > Indépendance immédiate
- > Nation Fédérale africaine
- > Confédération multinationale avec la France
- > Diotsarew

Les trois responsables du Comité Exécutif de l'UPS ont fait preuve de vigilance dans toutes les options d'encadrement des jeunes, car leur mobilisation massive aurait pu, sans cette fermeté de l'encadrement, permettre à des provocateurs de fournir des prétextes aux autorités coloniales, pour assouvir leur hostilité contre ces jeunes qui, selon eux, défiaient ainsi l'autorité de la France. Et dans une telle situation, nul ne sait ce que des agents provocateurs en civil dissimulés dans les rangs des manifestants pouvaient faire.

Prochain article

(en gras)

IV-ABDOULAYE LY

L'indépendance immédiate